

Délibération n°2025-06-17-08-CA

Portant modification de la Charte relative aux étudiants et aux stagiaires

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Vu la Charte relative aux étudiants et aux stagiaires,

Vu l'avis n°2028/06/05-09 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 5 juin 2025,

Considérant le développement et l'accessibilité de l'intelligence artificielle générative,

Considérant qu'elle peut aisément être utilisée par les étudiants et les stagiaires dans le cadre de leur formation et notamment dans l'élaboration de travaux soumis à évaluation,

Considérant qu'il convient de protéger la confidentialité des données de la recherche accessible notamment aux étudiants et aux stagiaires,

Considérant le caractère favorable de l'avis n°2028/06/05-09 de la Commission de la formation et de la vie universitaire précité,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE la modification de la Charte des étudiants et stagiaires.

Article 2 :

La nouvelle version de ladite Charte entrera en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2025 / 2026.

Article 3 :

La version consolidée de la Charte est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix avec 26 pour et 5 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

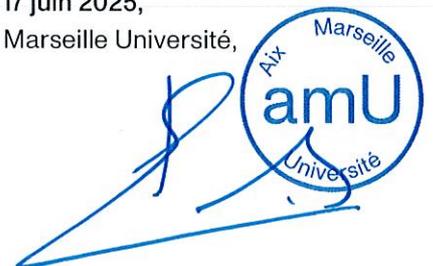
Eric BERTON

Publiée le :

24 JUIN 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

24 JUIN 2025

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix Marseille Université. The stamp contains the text 'Aix Marseille Université' and the logo 'amU'.